



NEWSLETTER

RELAIS HORIZON EMPLOI

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

AVRIL 2023 • NUMÉRO 8



SOMMAIRE

Les coopérations, outil du développement des SIAE

Les missions du réseau associatif GRAIN

Les SIAE, proactives dans les coopérations avec les PME

Prestataires de bien et des services ou mise à disposition de personnel ?

LES COOPÉRATIONS, OUTIL DU DÉVELOPPEMENT DES SIAE

Nouer des partenariats est dans l'ADN des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), ces dernières développant une offre de biens ou de services qu'elles commercialisent auprès de particuliers ou d'acheteurs publics ou privés et orientant leurs salariés en fin de parcours d'insertion vers des entreprises employeuses.

Quelques exemples :

- Coopération avec des entreprises pour des prestations de services comme le nettoyage, la rénovation de bâtiments, la logistique.
- Coopération avec des collectivités territoriales pour des missions de service public comme la gestion de déchets, l'entretien des espaces verts, la rénovation de logements sociaux.
- Coopération avec d'autres acteurs de l'insertion professionnelle comme avec des associations, des centres de formation, des entreprises d'insertion.
- ...



Le réseau grain est un réseau associatif de structure de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Le réseaux GRAIN évolue en écosystème d'acteurs sur la Normandie et est en quête d'innovation pour répondre aux enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain autour de 4 grandes missions :

- . Animation de Réseau
- . Représentation des adhérents
- . Recherche de solutions d'accès à l'emploi et à la formation
- . Développement de projets collectifs

Les SIAE, proactives dans les coopérations avec les PME

Les SIAE sont elles-mêmes des petites et moyennes entreprises de l'ESS.

Le portefeuille de clients des SIAE peut être constitué de PME, mais les coopérations peuvent aller plus loin :

Les PME sont généralement de bons partenaires à la commande publique, notamment lorsque le marché contient des clauses sociales ou environnementales permettant d'associer différentes expertises.

De nombreuses collectivités développent ainsi des programmes pour faciliter le rapprochement entre les acteurs économiques, IAE, ESS et PME « classiques », de leur territoire



Prestataires de bien et des services ou mise à disposition de personnel ?

- **Les SIAE prestataires de bien et des services** : il s'agit des chantiers d'insertion et des entreprises d'insertion. Les ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) exercent une activité à but non lucratif. Il s'agit principalement d'une activité d'utilité sociale répondant à des besoins collectifs non satisfaits, ou d'une activité de production de biens et services dont les recettes de commercialisation ne doivent pas dépasser un certain seuil.
- **Les SIAE proposant la mise à disposition de personnel** : il s'agit des AI (Association Intermédiaire) qui mettent à disposition du personnel auprès des entreprises, des collectivités, des associations... et des ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) qui proposent des missions d'intérim, soumises à la réglementation relative au travail temporaire.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Thais
AMICE
directrice



Armelle
TERRÉ GRUEZ
Accompagnatrice
socio-professionnelle



Philippe
PINCEDÉ
Encadrant technique
espace vert



Elif
ERCOSMAN
Alternante formatrice
accompagnatrice insertion pro



Sandrine
QUINT
Comptable



Marion
ROUFFIGNAC
Accompagnatrice



Sandrine
BESSON
Chargée de mise
en relation (dès juin)



Gaël
LETELLIER
Chargé de mise
en relation



accueil@relaishorizonemploi.fr



www.relaishorizonemploi.fr